



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 27 septembre 2019 à 20 heures 30 minutes
en Mairie

Présents :

M. BARAT Raynald, M. DEMOUGIN Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickael, M. HENRION Christophe, M. MATHIEU Régis, M. SAUVAGE Patrick, Mme TONNETTE Pascale

Procuration(s) :

M. DENIAU Laurent donne pouvoir à M. HENRION Christophe

Excusé(s) :

Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme TONNETTE Pascale

Président de séance : M. MATHIEU Régis

1 - CC2T : Approbation du rapport CLECT 2019

Vu le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 25 juin 2019, annexé à la présente délibération,

Considérant que des transferts de compétence ont été opérés entre l'établissement public de coopération intercommunal et tout ou partie des communes au 1^{er} janvier 2019 en matière de petite enfance (au sein de la compétence action sociale d'intérêt communautaire), mais également en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 25 juin 2019,
- d'AUTORISER M. le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 - CC2T : Mise à disposition d'une parcelle pour la mise en place d'une plateforme de déchets verts

La C.C.2.T. propose la création d'une déchèterie verte sur la commune et en assume la charge financière. La déchèterie verte comprendra la réalisation du génie civil, de la voirie et la mise en place de(s) (la) benne(s) de collecte.

La commune doit pour cela mettre à disposition la parcelle ZH 134 pour son installation.

La C.C.2.T. propose dans un premier temps, la réalisation d'une étude qui définira le choix le plus adapté au site. La surface utile pour cette opération est d'environ 1000 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3 - Budget communal : décision modification pour l'éclairage public

La commune a passé un marché pour équiper l'éclairage public du village en Led. Les travaux se dérouleront fin 2019 et début 2020. Afin de pouvoir payer l'entreprise, pour les travaux réalisés au cours du premier trimestre 2020, il est nécessaire d'enregistrer, dans le budget 2019, l'ensemble des dépenses et des recettes du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	80,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	17 000,00
21534 (21) : Réseaux d'électrification	55 936,00	1343 (13) : PAE (ProEramme dAménaaemen	35 016,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	4 000,00
	56 016,00		56 016,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Cliap.) - Opération	Montant	Article (Cliap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section (investe	17 000,00		
615231(011): Voiries	-17 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	56 016,00	Total Recettes	56 016,00

4 - Tarif du repas adulte pour le restaurant scolaire

Suite à une sollicitation, M. le Maire propose d'ouvrir au personnel éducatif (enseignants ou autres) et municipal l'accès aux repas du restaurant scolaire. Le repas sera facturé 4 euros pour 2019 et sera revalorisé chaque année en fonction du pourcentage d'augmentation du tarif pratiqué par le fournisseur de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Numérotation des habitations Chemin de la Croix, Route d'Avrainville et Sentier des Vignottes

Suite aux constructions en cours ou à venir, il est nécessaire d'attribuer un numéro à différentes parcelles dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ la numérotation suivante :

Chemin de la Croix

La parcelle cadastrée AA 29 portera le numéro 2 Bis pour la partie contiguë a la parcelle AA 350.
En cas de division de la parcelle AA 29 ou de construction sur la partie limitrophe de la parcelle AA 25, le numéro 2 Ter sera attribué.

• Route d'Avainville

La parcelle cadastrée AA 20 portera le numéro 17
La construction sise sur les parcelles cadastrées AA 16 et 301 portera le numéro 19.

• Sentier des Vignottes

La parcelle cadastrée AA 138 portera le numéro 1 La parcelle cadastrée AA 361 portera le numéro 7
La construction sise sur les parcelles cadastrées AA 222 et 223 portera le numéro 6.

6 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS) 2018

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a l'unanimité approuve ces documents. Ils seront mis à la disposition du public à compter de ce jour.

7 - Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) au chemin rural suivant :

Tronçon	INSEE	Section	Parc.	Dénomination locale	Commune
16878	54272	ZD	39	PATIS DE HAINE	JAILLON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a l'unanimité, émet un avis favorable sur le tracé proposé.

8 - Société Publique Locale SPL X Démat : Examen du rapport de gestion 2018

Par délibération du 10 novembre 2017, la commune est devenue actionnaire de la société SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis a disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Après avoir examiné le rapport de gestion 2018 du Conseil d'administration de la SPL XDémat, le Conseil municipal, a l'unanimité, l'approuve.

9 - Questions diverses

- Le conseil envisage d'aménager la butte à l'entrée du village avec une enseigne du style « Bienvenue à Jaillon » encadrée par le logo et l'emblème de Jaillon à chaque extrémité, le tout en fer forgé et peintures laquées. Nous avons une proposition qui sera mise au budget 2020.
- Dans le cadre de la jonction entre l'ancien et le nouveau cimetière, M le maire explique qu'une tombe libérée devra être déplacée, l'arrêté sera pris dans les prochains jours et une consultation auprès des pompes funèbre sera lancée.
- Affouage : Les inscriptions sont ouvertes en mairie pendant les heures d'ouverture a public.

Fait à JAILLON
Le Maire,

